



Suite à l'assassinat de ma soeur

Par **freedom**, le **30/09/2009** à **11:34**

Bonjour,

Ma soeur ainée, Française et âgée de 36 ans a été assassinée il y a 4 ans..malgré&s tout nos efforts, la famille du cameroun a été tenue à distance du procès aux assises du meurtrier, qui a eu lieu en 2006 et de la procédure en général, nous ne savons donc RIEN des tenants et aboutissants, n'ayant pas pu avoir accès au dossier..après un courriel au Parquet de Caen, ils m'ont quand même fait parvenir l'arrêt, et m'ont conseillé de prendre un avocat pour une action civile..mon père étant décédé il y a 2 ans d'un cancer, , ce n'est que cette année que j'ai entrepris les démarches pour pouvoir aller en France et connaître la vérité...J'aimerais être conseillé sur les démarches possibles auprès des tribunaux pour avoir accès au dossier et aux rapports d'enquêtes...

Merci

Par **cloclo7**, le **30/09/2009** à **13:38**

vous pouvez faire une action devant la CIVI pour obtenir l'indemnisation du préjudice moral

il faut savoir que l'action devant la civi est forclose trois ans à compter des faits ou un an à compter de la dernière décision de justice.

cependant, le fait que vous soyez au cameroun vous permettrait d'obtenir un relevé de forclusion de la CIVI

je suis moi même avocate spécialisée en droit des victimes, je peux vous donner mes

coordonnées si vous le souhaitez

Par **freedom**, le **02/10/2009** à **15:54**

Merci beaucoupsd pour votre aide..!!

Je ne savais vraiment pas comment m'y prendre..C'est avec plaisir que jaimerais recevoir vos coordonnées..C'est vrai que je m'etais laissé dire qu'il y avait un delai pour faire "appel"?Mais dans l'ignorance du droit français..je ne connaissais pas sa durée...

Encore Merci Maître....

Par **cloclo7**, le **02/10/2009** à **15:57**

alors ce n'ets pas réellement un appel mais une procédure CIVI